

Arbu info



MAGAZINE D'INFORMATION
ARBUSIGNY
H A U T E - S A V O I E



Sep. 2023 • #42

Photos : Maryse MICHALAK



Sommaire

**Mairie :**

- P. 3 :** Édito du Maire
- P. 4 :** Comptes administratif
Dettes & créances à long terme
- P. 5 :** Budget primitif 2023
- P. 6 :** Évolution du groupe scolaire
Modification du PLU
- P. 7 :** Aire de jeux
Revêtement des routes communales
Emploi saisonnier
Objets encombrants

Evènements :

- P. 8 :** 8 mai : Commémoration du 8 mai
9 mai : fleurissement de la commune
- P. 9 :** 12 mai : Le plaisir des découvertes
3 juin : Fête des mères
19 juin : remise des dictionnaires
- P. 10 :** 14 juillet
Marché hebdo
Rentrée des classes
- P. 11 :** Suite de rentrée des classes
pose de nichoir

Comptes rendus :

- P. 12-13-14 :** Compte rendu conseil

Associations :

- P. 15 :** Lou p'tiou golus
- P. 16 :** Arbu color
- P. 17 :** CCAS

Divers :

- P. 17 :** Les amis des sentiers
- P. 18 :** Arve & Salève
- P. 19 :** Syr'Usses
- P. 20 :** la maison du Salève
- P. 21 :** Syndicat mixte du Salève
- P. 22 :** Insolite
Rallye des Bornes
- P. 23 :** Se déplacer
- P. 24 :** Don du sang
Service commun urbanisme
Permanence architecturale
- P. 25 :** Déchèterie des Rocailles
Sivalor
Brulage des déchets verts
Monoxyde de carbone
- P. 26 :** Le salon du livre genevois
Fédération des chasseurs
- P. 27 :** Un peu d'histoire... Église St Jean Baptiste
- P. 28 :** La page hivernale
- P. 29 :** Nos associations
Nos artisans/commerçants
- P. 30 :** Page détente
- P. 31 :** Infos pratiques
- P. 32 :** Nos prochains évènements
Solutions des jeux
Sam

LES PROCHAINS EVENEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

8 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE

Retransmission
match de rugby

30 SEPTEMBRE

Course colorée

DU 18 AU 20 OCTOBRE

Bennes pour encombrants

21 OCTOBRE

Boum APE

4 NOVEMBRE

Repas dansant

18 & 19 NOVEMBRE

Salon des vins

25 NOVEMBRE

Soirée « Savoie ou bien ? »

2 DÉCEMBRE

Fête de Noël

9 DÉCEMBRE

Tournoi du judo

3 JANVIER

Don du sang

24 FÉVRIER

Soirée dansante



Prochaine parution :
Février 2024



27 septembre
11, 25 octobre
8, 22 novembre
6 décembre
3, 17, 31 janvier
14, 28 février



L'heure de la rentrée a sonné : l'été fut chaud, le niveau orange du dispositif spécifique ORSEC vagues de chaleur a été déclenché en août. Nous sommes en septembre, les vacances pour nos écoliers sont terminées.

J'avais souhaité et espéré l'ouverture du groupe scolaire comme beaucoup d'entre vous, malheureusement diverses situations indépendantes de ma volonté ne l'ont pas permise.

Nous avons à faire à un architecte autocentré sur son œuvre ne tenant compte ni de son client, ni des réalités fonctionnelles inhérentes à ce bâtiment.

L'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) qui m'accompagnait n'a pas renouvelé son contrat en fin d'année, épuisé du comportement de la MOE (architecte). Un nouvel AMO de la société AGI a été mandaté.

Les entreprises du chantier n'interviennent que ponctuellement car ils n'obtiennent pas de visas de l'architecte et la sur-exigence demandée par ce dernier bloque le fonctionnement fluide du chantier.

A défaut de paiement, certaines entreprises ont quitté le chantier, elles reviendront dès qu'elles seront payées, à savoir que les certificats de paiement sont déclenchés par la MOE. Sans ces certificats, la trésorerie ne peut pas régler les factures.

Accompagné de notre AMO, nous avons remobilisé les entreprises afin de remettre en route les travaux qui devront être validés par l'architecte pour pouvoir finir cet ouvrage commencé en janvier 2020. La durée prévue était de 18 mois maximum.

Vu le nombre croissant d'enfants, l'ouverture d'une classe a été nécessaire. La salle des associations recevra les élèves du cours préparatoire (classe de CP), tout en mutualisant avec cinébus pour la projection de films enfants et adultes tous les quinze jours.

En collaboration avec le foyer, le théâtre enfants et adultes sera dans le local sous la classe maternelle actuelle. Les autres activités seront dans la Salle des Fêtes ou au Chalet des Bornes.

Des travaux de voirie ont été réalisés durant l'été. C'est compliqué de faire l'entretien des routes sans pénaliser les usagers. Quelques personnes ont manifesté leur mécontentement sur facebook ; si vous avez besoin de renseignements je suis à votre écoute.

La vitesse est un véritable fléau sur la commune, des radars pédagogiques sont placés à différents endroits, la vitesse n'est pas respectée. Sachez que la gendarmerie sillonne souvent notre commune et fait des contrôles.

Dès que je suis informée d'un problème de pollution, j'agis rapidement de façon à connaître l'origine et surtout résoudre le problème en coordination avec les différents antagonismes. Le manque de précipitations ces derniers mois n'ont pas permis la disparition totale des traces de cette pollution.

Vous pourrez prendre connaissance du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ; le plan communal de sauvegarde est terminé.

En lisant cette revue, vous serez au courant des activités municipales, (compte rendu de conseil...)

Je vous souhaite une bonne rentrée et bonne lecture

Votre maire, Régine REMILLON

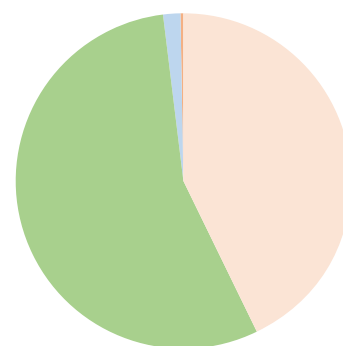
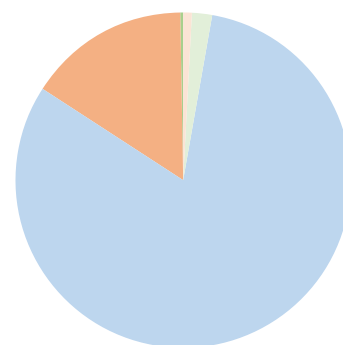
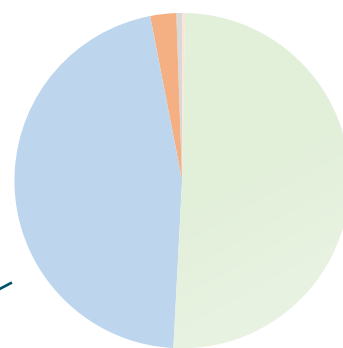
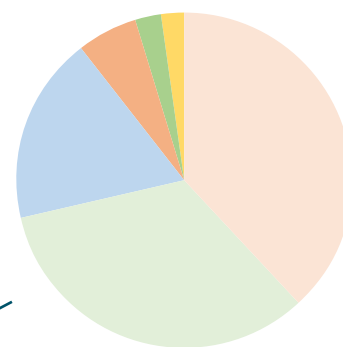
Compte administratif 2022

Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	290 904.42
Charges de personnel	253 593.84
Autres charges gestion courante	136 641.60
Charges financières	43 436.51
Atténuations de produits	19 514.00
Opérations d'ordre entre section	16 062.65
Total	760 153.02

Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	5 769.84
Impôts et taxes	596 312.38
Dotations et participations	540 757.92
Autres produits gestion courante	29 752.88
Produits exceptionnels / financiers	406.00
Opérations d'ordre entre sections	1 400.00
Atténuations de charges	4 402.74
Total	1 178 801.76

Dépenses d'investissement	Montant en €
Immobilisations incorporelles	12 986.00
Immobilisations corporelles/Acquis. matériels	24 202.43
Immo. en cours/travaux Bât./Voirie	993 861.03
Remboursements d'emprunts	190 824.41
Opérations d'ordre entre sections	1400.00
Total	1 223 273.87

Recettes d'investissement	Montant en €
Subventions d'investissement	360 387.01
Dotations Fonds divers Réserves	462 378.21
Opérations d'ordre entre sections	16 062.65
Immo. corporelles	0.20
Total	838 828.07

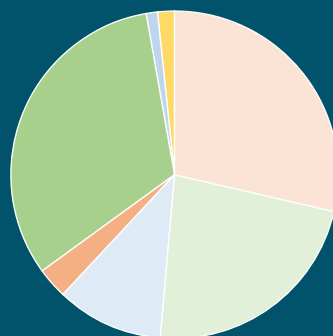


Budget 2023 - Dettes et créances à long terme

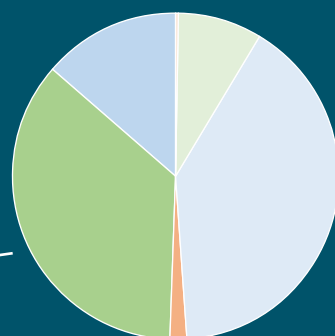
Créances	Dettes en capital au 01/01/2023		Annuités à payer	
	Montant		Intérêts	Capital
1 emprunt au Crédit Agricole Des Savoie	2 340 355		19 968	120 638
Prêts SYANE 74 (Syndicat d'électricité des Energies et d'Equipements de la Haute-Savoie)	551 916		19 776	59 980
Total	2 892 251		39 744	180 618

Budget primitif 2023

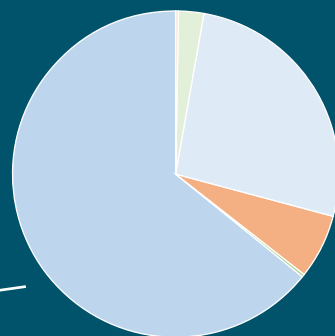
Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges	382 400
Charges de personnel	300 000
Autres charges gestion courante	141 645
Charges financières	40 744
Virement à la section d'investissement	427 070
Opérations d'ordre entre section	13 540
Atténuations de produits	20 000
Total	1 325 399



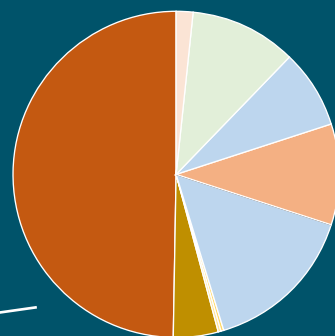
Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	4 650
Impôts et taxes	110 000
Dotations et participations	533 323
Autres produits gestion courante	24 135
Fiscalité locale	473 100
Résultat reporté	180 191
Total	1 325 399



Dépenses d'investissement	Montant en €
Immobilisations incorporelles	13 000
Immobilisations corporelles Acquis. Matériel	70 000
Immobilisations en cours - travaux Bât/voirie	750 119
Emprunt et dettes assimilées	181 168
Opérations patrimoniales	4 100
Reste à réaliser	1 820 237
Total	2 838 624



Recettes d'investissement	Montant en €
Subvention d'investissement	50 000
Emprunts et dettes assimilées	300 550
Dotations - FCTVA/TLE	222 527
Excédents de fonctionnement capitalisés	284 939
Autres immobilisations financières	600
Virement de la section de fonctionnement	427 070
Opérations d'ordre entre sections	13 540
Opérations patrimoniales	4 100
Reste à réaliser	128 478
Solde d'exécution reporté	1 406 820
Total	2 838 624



Groupe scolaire



Pose des lustres
(encore protégés)



Meuble de rangement
extérieur en attente de porte



Revêtement d'un bi-couche
entre le groupe scolaire et la salle
des fêtes

Plan local d'Urbanisme

Modification N° 1 du PLU

Par délibération du 27 janvier 2023, Mme le maire et le Conseil municipal ont décidé d'engager une procédure de modification n°1 du PLU afin de permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Modifier l'OA n°2 : précisions sur les principes d'aménagement des parcelles concernées
- Réaliser quelques corrections et apporter des compléments au règlement écrit dans un souci de précision des règles et de prise en compte de l'évolution législative depuis l'approbation du document urbanisme en 2019.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, cette modification a été notifiée au préfet et aux personnes publiques associées pour avis avant le début de l'enquête publique. Durant cette dernière, qui s'est déroulée du 27 juin au 3 août 2023, il était possible de prendre connaissance du dossier et de rencontrer le commissaire enquêteur. Cette information a été divulguée via le Dauphiné et le Messenger, les 19 panneaux d'affichage de la commune, le site internet, le tableau lumineux et l'application smartphone.

Le compte rendu du commissaire enquêteur sera disponible en mairie et sur notre site internet.



Aire de jeux

Une aire de jeux a été installée à côté de l'école primaire.

Ces jeux sont dédiés aux enfants allant de 3 ans à 11 ans, responsabilité des parents.

En plus de l'enjouement qu'ils créent, ils permettent également un lieu d'échange et de convivialité.

Après homologation, ils sont ouverts au public depuis le mois de juillet.



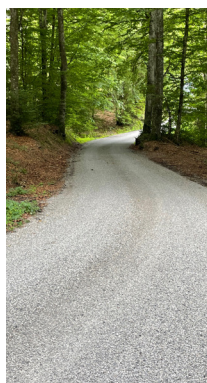
Revêtement des routes communales

La mairie vous informe que le revêtement réalisé sur les routes communales au mois de juillet est un bicouche. C'est un revêtement qui fait 2 cms d'épaisseur et qui est un mélange de gravillons et de bitume. Les gravillons sont appliqués en plusieurs couches et s'imbriquent dans le temps suite à la circulation des véhicules. Après 1 à 2 mois de circulation, les gravillons se seront solidarisés et il restera du gravillon à refus qui sera balayé. Le balayage aura lieu en septembre.

Photos : Raphaël THIODET



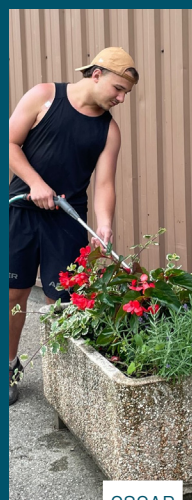
Chez Grillet



Chez Pérou



Route du Fresnay



OSCAR

Emploi saisonnier

ÉTÉ 2023

Cette année, 3 jeunes ont été embauchés pour apporter leurs aides à l'exécution des travaux de la saison d'été. Ces emplois saisonniers ont commencé le 3 juillet pour se terminer le 1er septembre.

Oscar, Estéban et Josh ont exécuté consciencieusement toutes les tâches qui leur ont été attribuées.

Nous les remercions pour leurs implications, les travaux qu'ils ont accomplis, leurs bonnes humeurs et nous leur souhaitons une bonne continuation ainsi qu'une bonne réussite dans leurs études.

Photos : Raphaël THIODET



ESTÉBAN



JOSH

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Comme chaque année, des bennes seront déposées sur le parking du cimetière afin que vous y déposiez vos objets encombrants :

Du mercredi 18 octobre - 9 heures

Au vendredi 20 octobre - 12 heures (impératif)



Commémoration

8 mai 2023

Mme le Maire, les Conseillers Municipaux et le Conseil des Jeunes étaient présents à la commémoration du 8 mai (fin de la guerre de 1945).

De nombreux parents sont venus écouter la chorale des enfants de l'école sous la direction de leurs professeurs. Merci à tous. Merci aux Anciens Combattants et au porte drapeau.

A la fin de la cérémonie, la municipalité a offert le verre de l'amitié.

Article et photos :
Maryse MICHALAK



Fleurissement de la commune

9 mai 2023

Le 9 mai, les étudiants de la MFR de Bonne accompagnés de leurs enseignants sont venus fleurir la commune. Nous les remercions pour leurs professionnalismes et leur souhaitons une bonne continuation.

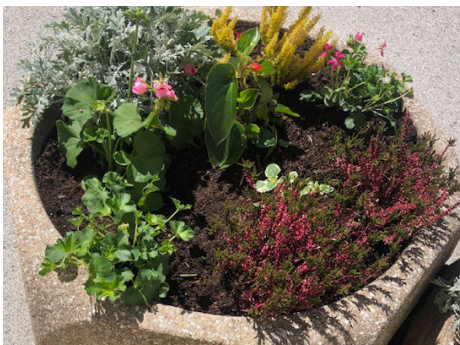


Photo du professeur de la MFR

Le plaisir des découvertes

12 mai 2023



Nous avons pu découvrir lors de cette soirée plusieurs recettes pour soigner son jardin au naturel avec un conférencier passionnant (M Gilles Houdu). Purin d'ortie, de consoude, de prêles... et d'autres astuces pour les jardins. Une exposition avait été mise à disposition sur les plantes exotiques envahissantes par la communauté de communes. Les participants ont ainsi pu la découvrir avant la conférence et lors du temps périscolaire les jours suivants.

Mickaël TISSOT



Fête des mères

3 juin 2023

La fête des mères s'est déroulée, le samedi 3 juin, à la salle des associations en présence de Mme le maire, du CCAS et des conseillers municipaux.

De nombreux parents ont répondu à l'invitation. Les professeurs des écoles étaient également là et ont accompagné les enfants dans le récit des poèmes pour fêter les mamans.

Cette cérémonie est l'occasion de rencontrer les nouvelles mamans. A l'issue de celle-ci, une collation et une rose ont été offertes.

Maryse MICHALAK



Remise des dictionnaires

19 juin 2023



Madame le Maire a reçu Monsieur David RATSIMBA, Conseiller départemental, et les élèves de CM2 de Mme SAILLET pour la remise des dictionnaires. Monsieur RATSIMBA a expliqué sa fonction, les élèves ont posé beaucoup de questions. Nous leur souhaitons une bonne continuation pour leurs études.

Maryse MICHALAK



Photos : F. GUERIN-FAHNER (IE Dauphiné Libéré)



Photo : Maryse MICHALAK



14 Juillet

Succès festif à ARBUSIGNY !

Plus de 320 personnes ont participé au repas organisé par le CCAS et animé par l'orchestre André MICHOLLET.

Les jambons à la broche préparés par Sam et son équipe ont été une vraie réussite. A la fin du repas, les feux d'artifice ont été tirés, un grand WAOUH et beaucoup d'applaudissements.

Maryse MICHALAK



Marché hebdomadaire

Comme vous le savez, le marché hebdomadaire d'ARBUSIGNY a lieu, place de l'église, chaque mercredi à partir de 16 heures 30. Les commerçants vous proposent des fruits, légumes, accras, gâteaux, confiseries, chocolats, fromage. Il est possible également de se restaurer sur place ou à l'emporté.

Lors de notre marché du 21 juin, musique et bonne ambiance étaient au

rendez-vous à l'occasion de la fête de la musique... sans oublier Jean Pierre ARSIDE pour ses fameuses entrecôtes/ frites et la chocolaterie BRANCHE (meilleur ouvrier de France) pour ses délicieux desserts.

Lors de notre marché du 5 juillet : concert de BOB DIT L'ANE et repas antillais préparé par Jean-Pierre ARSIDE.

Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre pour un moment convivial. ...

Photos : Maryse MICHALAK



Rentrée des classes 2023 / 2024

Le lundi 4 septembre, 131 élèves ont repris le chemin de l'école. L'ouverture de la 6ème classe a permis d'alléger les effectifs de chaque cours pour le confort des élèves et des enseignants.

Répartition des 6 classes :

Classe de M^{me} RICHARD & M^{me} RICCI (lundi) :

14 élèves en petite section et 12 élèves en moyenne section

Classe de M^{me} FRANCOIS : 5 élèves en moyenne section et 19 élèves en grande section

Classe de M^{me} VERVOUX & M^{me} DUCRET (mardi + 1 jeudi sur 3) : 18 élèves en CP

Classe de M^{me} DURET et M^{me} RICCI (mardi) : 13 élèves en CE1 et 8 élèves en CE2

Classe de M^{me} GEFFARD (lundi/mardi) et de M^{me} RICCI (jeudi/vendredi) : 8 élèves en CE2 et 12 élèves en CM1

Classe de M^{me} SALLET : 5 élèves en CM1 et 17 élèves en CM2

Nous souhaitons une bonne année scolaire à nos écoliers et à toute l'équipe enseignante.





Rentrée des classes 2023/2024

VACANCES SCOLAIRES 2023/2024		
Vacances :	Dernier jour des cours	Reprise des cours
de la Toussaint	Samedi 21 oct. 2023	Lundi 6 nov. 2023
de Noël	Samedi 23 déc. 2023	Lundi 8 jan. 2024
d'hiver	Samedi 17 fév. 2024	Lundi 4 mars 2024
de printemps	Samedi 13 avr. 2024	Lundi 29 avr. 2024
Pont de l'Ascension	Mardi 7 mai 2024	Lundi 13 mai 2024
d'été	Samedi 6 juil. 2024	Lundi 2 sept. 2024

Pose de nichoirs, Prairie fleurie et lutte contre la Renouée du Japon

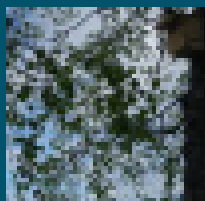
Afin d'offrir quelques refuges à la faune sauvage et pouvoir s'émerveiller davantage des beautés de notre environnement rural et naturel, nous avons installé trois nichoirs dans les espaces communs. Un premier dans le préau de l'école pour le rouge queue noire, le deuxième dans un des bouleaux proches des jeux de la salle des fêtes et le troisième au-dessus de la table vers le skate-Park. Ces deux derniers seront pour la mésange bleue. Les enfants ont pu eux-mêmes assembler les planches en période périscolaire. On espère que ces cabanes accueilleront des habitants dès le printemps prochain pour nous offrir de belles observations naturelles.

La prairie fleurie qui avait été semée en automne 2021 commence à exprimer toute sa biodiversité. Au moins de juin, on pouvait par exemple observer en ce lieu (proche du chalet des bornes), Centauré jacéa, Achillée millefeuille, Saint-Foin, Carotte sauvage..., de nombreux insectes pollinisateurs et coccinelles. Cette prairie sera fauchée tardivement afin que les graines puissent tomber au sol et se ressemer pour nous offrir le même spectacle de couleurs l'année prochaine.

Vous avez peut-être pu voir, juste à côté du chalet, la bâche qui avait été installée à l'automne pour lutter contre la renouée du Japon. Seulement quelques tiges sont arrivées à sortir des bords mais elles ont tout de suite été arrachées afin de ne pas leur laisser une seule chance.

Nous espérons faire disparaître ce massif de plantes invasives dans les saisons prochaines. Il nous restera à nous charger d'un autre massif présent dans le talus en contre bas de la nouvelle école.

Mickaël TISSOT



Nichoir à mésange proche du skate parc



Nichoir à mésange proche du skate parc



Nichoir à rouge queue noire dans la cour de l'école





Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Janvier 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Esther VACHOUX - Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTTE - Frédéric AESCHLIMANN - Sylvia DUSONCHET - Laurent FORT - Mickaël TISSOT -
Absent(es) excusé(es) : Mr. Jacky DURET - Mme Sandrine REY - Mr Etienne MERLIER (Pouvoir à Mme Michalak) - Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon).
Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP
Public : 0

Mme Le Maire ouvre la séance par ces mots : « Je vous souhaite une très belle année 2023. Que tous vos vœux se réalisent, que le bonheur accompagne chacun de vos pas. En cette nouvelle année recevez tous mes vœux de réussite et de santé. Que l'année qui commence soit pleine de joie et de sérénité. Que 2023 nous apporte la force et le courage d'affronter les problèmes, travaillons ensemble pour les citoyens d'Arbusigny ».

Nombre d'habitants	2023	2029	Taux de croissance annuelle 2023-2029
Arbusigny	1188	1215	0,75%
Secteur « Pôle proximité montagne »	2280	2332	0,75%
Arve et Salève	21171	2027	1,33%

Il est précisé que pour la Commune d'Arbusigny, les objectifs de production de logements sociaux sont fixés pour la période 2023-2029 comme suit :

Objectifs PLH logements abordables	Ensemble logements	Objectifs Logts locatifs sociaux	Dont PLAI	Dont PLUS	Dont PLS	Accession abordable	Libre
Arbusigny	51	8	-	7	1	8	35
Secteur	100	15	-	14	2	15	70
Arve et Salève	1264	395	98	197	99	211	658

Il est rappelé au conseil municipal qu'au vu de l'avis des 8 communes membres, le projet de PLH fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil communautaire, puis le Comité Régional de l'Habitat sera saisi pour avis par le représentant de l'Etat. Sous réserve de modifications demandées par ce dernier, la Communauté de communes adoptera définitivement le Programme Local de l'Habitat ».

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués, au vu des annexes communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres : Donne un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat n°3 de la communauté de communes Arve & Salève & Approuve les objectifs fixés pour la commune d'Arbusigny ».

2)-Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 Décembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3)-Suite à la démission de Mr. Duret Jacky de son poste de 3ème adjoint au maire (il reste conseiller municipal et membre des commissions), Le conseil accepte de diminuer le nombre d'adjoints : soit 3 postes au lieu de 4 selon la délibération du 26/5/2020.

4)- Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Modification N°1 du P.L.U. porte sur les deux objectifs suivants :
 Le premier objectif porte sur la modification de l'OAP n°2 du P.L.U. de la commune d'ARBUSIGNY et ce afin de favoriser l'urbanisation en précisant les règles y afférentes.

Le second objectif porte sur la réalisation de quelques corrections et de quelques compléments à apporter au règlement écrit dans un souci de précision des règles concernées et de prise en compte de l'évolution de la réglementation depuis l'approbation du document d'urbanisme en 2019.

Même si la procédure de modification N°1 du P.L.U. ne nécessite pas préalablement une délibération du conseil municipal, Madame le Maire souhaite que celui-ci se prononce sur l'opportunité de soutenir le lancement d'une telle procédure, par délibération, et lui apporte son soutien dans cette démarche. Le Conseil, à l'unanimité : Décide d'engager cette procédure de modification n° 1 de son P.L.U.

...../.....

5)-Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Remise en état du Chemin Rural en direction de Besace (Chez Grillet) : 4 143.20€ht (Laverrière J.L.). Mise en page et impression de

1)-Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) n°3 de la Communauté de Communes Arve & Salève : Intervention de Mme Perrinet Nadine, 1ère Vice-Présidente en charge de l'habitat à la CCA&S : « Le Programme local de l'habitat est le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire, dans le parc privé comme dans le parc public, le parc ancien comme le parc neuf.

D'une durée de six ans, 2023 - 2029, le projet de PLH d'Arve & Salève a été élaboré en concertation étroite avec les huit communes qui composent son territoire, l'État et l'ensemble des partenaires associés de droit, à l'occasion de plusieurs rencontres.

L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations, les axes d'interventions prioritaires et les objectifs quantitatifs de la politique de l'habitat,
- le programme d'actions

Il est précisé que pour la Commune d'Arbusigny, le scénario démographique du PLH pour la période 2023-2029 est fixé comme suit :

600 exemplaires d'ARBU INFO : 2 234.00€ht (Imprimerie Plancher) - 9 panneaux alu + numérique (Chemin de Chez Coquet) : 478.20€ttc (DMD Sérigraphie) - Fournitures/entretien Tracteur : 667.91€ttc (Chamoux-Vidonne) - Colliers/guirlandes électriques : 792 €ttc (Brutelec) - Prestations de service (pose filets à neige) : 763€ttc (Trotte L.) - Taille des massifs Automne : 1920 €ttc (Paysage des Bornes).

Le conseil ne souhaite pas donner suite à la proposition de l'équipe Api Créa concernant la participation, dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), à la réinsertion de l'abeille noire par le biais de location de ruche.

Le groupe scolaire : Le stade d'avancement est en hors d'eau, hors d'air à 90%. La date souhaitée par la Commune est une réception du Groupe Scolaire en Juin 2023. La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portée par le cabinet AMOME Conseils a cessé son intervention au 31 Décembre 2022 (selon son contrat initial et n'a pas souhaité le reconduire) dans ces conditions il a été nécessaire et urgent de recruter un nouveau cabinet d'AMO : Un nouveau contrat de prestations/honoraires AMO pour un montant de 37 750€ttc (mission de Janvier à Juillet 2023) avec le bureau d'étude AGI INGENIERE de Sillingy a été signé.

L'arrêté préfectoral, portant déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale relatives à la mise en œuvre des plans de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve et de ses affluents -partie aval du bassin versant- concernant 42 communes y compris Arbusigny, est porté à la connaissance du conseil municipal.

L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission Urba. - S.R.B. - Commission scolaire - syndicat Mixte du Salève - Commission Mobilité de la CCA&S : la prime vélo est reconduite cette année).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Maryse MICHALAK
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 24 Février 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Mickaël TISSOT – Etienne MERLIER.

Absent(es) excusé(es) : Mr. Jacky DURET (pouvoir à Mme Michalak) – Mr. Frédéric AESCHLIMANN (pouvoir à Mr. Vachoux) – Mme Sandrine REY – Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 Janvier 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité

2. Suite à la présentation du compte administratif 2022, identique au Compte de Gestion de Mme l'Inspectrice Divisionnaire des finances publiques : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement = 760 153.02 €

- Recettes de fonctionnement = 1 178 801.76 €

- Dépenses d'investissement = 1 223 273.87 €

- Recettes d'investissement = 838 828.07 €

(Restes à réaliser à reporter en 2023 : dépenses d'investissement = 1 820 236.86 € & recettes d'investissement = 128 477.99 €).

3. Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette) = 284 939.36 €

Report en investissement (recette) = 1 406 819.51 €

Report en fonctionnement (recette) = 180 190.58 €.

4. Suite et fin du dossier de la régularisation de l'emprise foncière concernant l'aménagement du carrefour RD n°3 & RD n°6 au Vernay-Dessous : Echange sans soulte entre la commune d'Arbusigny (parcelle de 125m²) et les Consorts Duret (parcelles de 228m²) avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

5. Le conseil vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association agréée sécurité civile : GIS-France (Groupe d'Interventions et de Secours-France) siégeant à Eteaux, qui porte secours et assistance aux populations touchées par les catastrophes naturelles ou humaines dans le monde et notamment lors du tremblement de terre en Turquie & Syrie.

6. Le conseil accepte les devis suivants :

Travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales «Route du Fresnay/Biossy» suite à un dysfonctionnement dû à des travaux effectués il y a quelques années pour un privé : 4 920 €ttc (Maulet TP) - Travaux entretien sur éclairage public y compris remplacement tête de candélabre : 3 139.03€ttc & 906.04€ttc (Brutelec) - Ordinateur Portable : 1 026€ttc (Assistance informatique) - Nouveau tarif horaire pour prestations de service : 30 €ht. - Radiateur cuisine salle des fêtes : 1 136.54 €ttc (Ets. Montant) - Acquisition de 3 nichoirs techniques/ pédagogiques à assembler : 234.00€ (Alexandre Tissot).

& prend note des factures suivantes : livraison de matériaux Tout-Venart pour Chemin du Tremblay/Les Guarques : 1 296.00€ttc (MauletTP) - Coût du Service Commun Urbanisme pour 2022 : 12 455.33€ (Communauté de Communes Arve & Salève) - Recherche et remise en place de 2 bornes «derrière le chalet des Bornes» : 204.00€ttc (Géomètre Dagron) - Recherche de la cause d'obturation du tuyau d'eaux pluviales et réparation de celui-ci dans la traversée de la route au carrefour de la route du Fresnay/Biossy : 1 914.00€ttc (Maulet TP).- Prestation de migration du serveur Kwartz vers la dernière version pour les écoles par Assistance Informatique : 822.00€ttc. - 1 sapin de 5m déco. devant église : 120€ (Guy Dusonchet) - Service Fourrière Intercommunale : 1 159.00€ (Animaux Secours Refuge de l'Espoir Arthaz)-

7. L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités : Commission Urba. - SIVU (Piscine de la Roche) - Commission Scolaire - Syndicat Syr'Usses - Réunion au SYANE - La Maison du Salève : choix du Conseil pour la conférence intitulée «des plantes pour nourrir et soigner mon jardin» qui aura lieu à la salle des Associations le Vendredi 12 Mai veille de la vente des plantons par l'APE.-

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Ludovic TROTTET
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON -- Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Jacky DURET - Ludovic TROTTET - Frédéric AESCHLIMANN - Sandrine REY - Mickaël TISSOT.

Absent(es) excusé(es) : Mme Sylvia DUSONCHET (pouvoir à Mme Baud) - Mr. Laurent FORT - Mr. Etienne MERLIER (pouvoir à Mme Michalak) - Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)

Absent(es) : Mr. Esther VACHOUX - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 Février 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le conseil approuve l'avenant n°2 à la convention pour le Service Commun Urbanisme de la CCA&S car depuis sa création en date du 1er Octobre 2017 ce service a évolué sur les missions réalisées pour le compte des communes et notamment en terme d'actes instruits.

Le conseil vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement = 1 325 395,82 €

Section d'investissement = 2 838 624,22 €

Et vote un taux de 4% au titre de la fongibilité des crédits de paiement des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement (plan comptable M57).

Le conseil vote les taux d'imposition des Taxes Locales pour 2023 comme suit :

TFPB : 27,47 %

TFPNB : 69,69 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 11,17 %

Soit un «produit attendu des taxes» de 431 999 € + des ressources fiscales indépendantes des taux votés d'un montant de 39 680 €. (N.B. : Pas d'augmentation des taux d'imposition de la part de la commune).

Mme Le Maire expose à l'assemblée que tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis en réponse aux déclarations DT/DICT devront être géoréférencés y compris le réseau Eclairage Public (compétence communale). Le conseil accepte que le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage de ce programme de détection et de géoréférencement de ce réseau Eclairage Public pour un montant global estimé à 15 204 € TTC avec une participation communale s'élevant à 11 403€TTC.

Le conseil accepte que des demandes de subventions au titre du dispositif d'aide aux communes « Le bonus ruralité » soient déposées auprès des services compétents de la REGION et au titre du « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2023 » auprès du CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Le conseil prend note des factures suivantes : 5 poubelles extérieures murales : 675.22 €ttc (Ets Vachoux) - Vaisselle pour cantine : 215.00 €ttc (Ecotel) - Entretien/ramonage Eglise : 398.32€ttc (Multi Dep)

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Jacky DURET
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire





Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 23 MAI 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Esther VACHOUX - Marie BAUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTTET - Sandrine REY - Sylvia DUSONCHET - Laurent FORT - Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE

Absent excusé : Mr. Frédéric AESCHLIMANN

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 Mars 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité

Sur proposition de Madame Le Maire le conseil municipal après avoir délibéré approuve :

2. La création d'un poste : « Emploi Saisonnier » au service technique du 01 juin au 15 Septembre 2023 (pour l'instant 2 jeunes Arbusigniens ont postulé pour ce job d'été).

2. L'attribution des subventions aux Associations - Exercice 2023 :

- Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny	3 000 €
- USEP de l'Ecole d'Arbusigny	200 €
- Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny	1 000 €
- Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny)	7 100 €
- A.D.M.R. Les Tourelles Reignier	300 €
- Asso. des Parents Elèves Collège de Reignier (AIPE)	150 €
- Association des Donneurs de Sang	200 €
- Croix-Rouge comité La Roche/Reignier	100 €
- Anciens A.F.N. canton de Reignier	100 €
- Association « Le Souvenir Français »	200 €
- Ecole de Musique de Pers-Jussy	300 €
- Association Handi Festif Reignier	100 €
- Protection civile (Asso.74)	150 €
- Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie	100 €
- La Prévention Routière (comité74)	200 €
- Les Amis des Sentiers	350 €
- Mutame SavoieMont-Blanc	156 €
- M.F.R. Bonne	80 €
- M.F.R. Vulbens	80 €
- M.F.R. Le clos des Baz à Sallanches	80 €
- Ecole ECAUT	80 €
- Ecole La Chamarette	37,50 €
TOTAL :	13 565 €

Mme Le Maire informe qu'avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L111-1-1 CGCT), il est donc obligatoire de désigner un référent déontologue. L'Association Des Maires 74, en concertation avec le Centre de Gestion 74, a pris l'attache de 2 spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie. Après avoir délibéré et voté, le conseil a désigné (8 voix) : Mr. David BAILLEUL, Professeur des Universités, doyen en exercice de la Faculté de droit de l'université Savoie Mont Blanc, comme référent déontologue des élus.

Suite à la prospection et à des études de l'opérateur SRF afin de trouver un emplacement pour positionner une antenne relais, une proposition de SFR a été faite, en retenant la parcelle A n° 679 située « Pechoux-Dessus », appartenant au CCAS qui ce dernier a délibéré en date du 13 Avril 2023 et a donné son accord pour l'implantation de cette antenne relais téléphonie mobile pour un loyer de 6 000 €/an.

Le conseil accepte les devis suivants : Reprofilage et bicouche « Chemin de chez Grillet » : 62 816 €HT et « Chemin de Chez Pérou » : 47 640 €HT (Colas) - Pose 7 fenêtres PVC/1 vantail - Appartement au-dessus de l'école : 7 075 €HT (EPM) - Réfection du Chemin rural « Chez Le Cordier » /travaux à réaliser : Déviation de la canalisation des eaux pluviales en traversant la route communale - Décaissement de la patte d'oie et du chemin rural et empierrement : 15 239 €HT (Maulet TP) - contrat nettoyage hottes de la cuisine/salle des fêtes : 552 €HT (Hot Clean) - contrat maintenance chaufferie église : 398 €ttc (Multi Dep).

Pour info. :

Heures de coupure de l'éclairage public : le Chef-Lieu : entre 23h et 6h. et les hameaux : entre 22h. et 6h.

Samedi 3 juin à 11h. : Réception Fête des mères

Vendredi 16 juin et samedi 17 juin : Rallye national des Bornes

Lundi 19 juin à 11h. : remise des dictionnaires au CM2 en présence de Mr. David Ratsimba, conseiller département.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Sandrine REY
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Esther VACHOUX - Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTTET - Frédéric AESCHLIMANN - Sandrine REY - Laurent FORT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE

Absente excusée : Mme Sylvia DUSONCHET

Absents : Mr. Jacky DURET - Mr. Mickaël TISSOT - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 Mai 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité

Suite au souhait de moduler la taxe d'aménagement sur 2 zones d'urbanisation future dense dans les prochaines années, faisant l'objet de deux OAP ; Madame Le Maire présente à l'assemblée l'étude réalisée qui précise les zones concernées en justifiant les nouveaux taux modulés de la taxe d'aménagement qui prend en compte le coût des équipements d'intérêt général ainsi que les équipements propres générés par l'urbanisation de ces zones, le conseil municipal après avoir délibéré (8 Pour - 1 Abstention - 1 élu n'a pas pris part à cette délibération car arrivé après le vote) décide d'instituer sur les secteurs tels qu'identifiés sur les plans la taxe d'aménagement aux taux majorés à 12,1% sur la zone AUA centre bourg et à 14 % sur la zone AUB dite d'entrée de village ; décide de porter la base forfaitaire à une valeur de 5 000€ par emplacement de stationnement en aérien avec une applications effective de ces décisions au 1er janvier 2024.

Mme Le Maire expose que dans le prolongement de la réflexion portée par l'ensemble des élus, des axes de mutualisation ont été priorisés par le Projet de Territoire et approuvés par le Conseil communautaire de la communauté de communes Arve & Salève. Parmi les axes de mutualisation, la nécessité de répondre au besoin de renforcer la sécurité de proximité dans certaines communes du territoire a été constaté et il a été décidé d'élaborer un projet de mutualisation de police municipale. Un seul service de police municipale existant sur la commune de Reignier-Esery, il a été décidé au vu des besoins constatés, de le conforter en le déployant à l'échelle des autres communes intéressées et membres de la CCA&S ci-après rappelées : Arbusigny ; Arthaz-Pont-Notre-Dame, La Muraz, Nangy, Pers-Jussy, Scientrier. Une convention relative à la mise en place d'un service de police pluri-communale d'Arve & Salève est soumise à l'approbation du conseil pour un 1/4 de temps de travail sur Arbusigny soit environ 3h/semaine. Après en avoir délibéré, le conseil vote (Pour : 5 - Abstention : 5) la mise en place du service de police pluri-communale d'Arve & Salève.

Révision du loyer concernant l'appartement communal situé au 29 Route du Col du Parc, à l'unanimité, le conseil fixe le loyer mensuel à 400 € à dater du 1er Août 2023.

...../.....
Location de l'appartement communal situé 83 Impasse de l'Eglise, à l'unanimité, le conseil fixe le loyer mensuel à 600 € à dater du 1er Août 2023 et la provision de charges locatives concernant l'eau-assainissement à 30 €/mois.

Le conseil prend note des dépenses suivantes : Projection ciné plein air du 4/7 : 948.20 € (Cinébus) - Guirlandes pour Noël : 876.24 €ttc (Decolum Illuminations) - mobilier scolaire pour une classe supplémentaire : 18 chaises pour élémentaires - 12 chaises pour maternelles - 12 tables pour maternelles - 1 table octogonale - 18 couchettes + draps housse : 4 402.21 €ttc (Ets. Vachoux) - fleurissement « Eté » : 785.14 €ttc (Horticole Gros) - Clefs pour salle des fêtes : 384.60 €ttc (Somann) - Honoraires Architectes pour esquisse pour réaménagement ancienne école : 6 942.95 €ttc (Mr. Décaen). SIVU (Piscine de la Roche-Sur-Foron) participation communale 2023 : 16 998.95€.

Reprofilage Route du Fresnay : 33 570,09€ht (Colas) concernant ces travaux la communauté de communes Arve & Salève prend en charge la réfection enduit bicouche, il a été nécessaire de signer une convention pour autorisation de travaux avec les propriétaires dont cette route du Fresnay empiète sur leurs parcelles, soit Mr. Lepeltier P. et Mr. Dupanloup G. qui ce dernier a refusé de signer la convention donc il y aura interruption de travaux sur une partie de la chaussée.

Pour info. :

L'enquête publique concernant le projet de modification de l'OAP 2 et divers points du règlement a lieu du 27 Juin 2023 au 03 Août 2023.

La CCA&S convie les élus à une réunion le Mercredi 5 Juillet à 18h.30 à la salle des fêtes d'Arbusigny concernant l'aménagement du territoire.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Ludovic TROTTET
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire

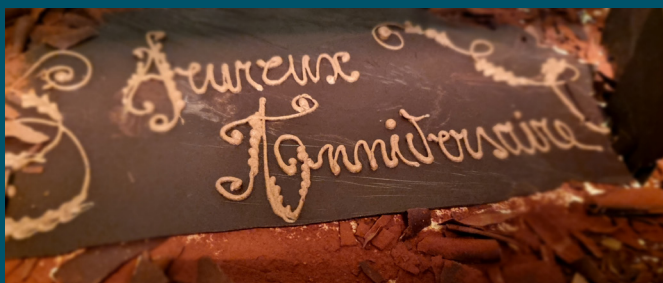
En bref :

La fin d'année 2022/2023

La fin d'année scolaire a été ponctuée par quelques événements marquants et festifs au sein de l'association Lou Ptiou Golus.



Le 16 mai, Hélène a fêté ses 60 ans ! Pour l'occasion, les enfants ont réalisé des dessins et une belle banderole ! Après la surprise, elle a pu souffler ses 60 bougies entourée d'une centaine d'enfants.



Comme chaque année, le 06 juillet, les enfants ont mangé le traditionnel barbecue de fin d'année. Melon, frites, saucisses et glaces pour tout le monde : un air de vacances ! Le même jour a eu lieu la fête de la garderie. Pour l'occasion le karaoké était de sortie ! Les enfants ont chanté, éclaté une piñata pour y récupérer des jouets et bonbons qui se cachaient à l'intérieur. Ils en ont aussi profité pour se faire maquiller. Cette fête a également



permis un moment convivial entre parents et bénévoles autour d'un verre de l'amitié. Nous souhaitons une belle nouvelle année scolaire à tous les enfants de l'école, et avons une pensée pour les grands qui font leur rentrée au collège, qui se sont vus remettre un cadeau de départ.

Bienvenue chez Lou Ptiou Golus !



Lou Ptiou Golus est une association de parents d'élèves qui gère bénévolement les services de cantine et de garderie périscolaire d'Arbusigny.

La surveillance est assurée par des animatrices salariées et les familles. Les repas et la garderie ont lieu dans la salle des fêtes, qui est aménagée et équipée au mieux pour les enfants et mise à disposition par la municipalité.

Mis à jour le 14.07.2023

News de la rentrée 2023-2024

Le nouveau site de l'association est arrivé mais l'adresse reste inchangée : <https://louptiougolus.fr/>

Un site tout neuf qui regroupe les informations et actualités de l'association, le lien vers la page d'inscription des enfants à nos services, ainsi que l'inscription aux tours de surveillance pour les parents.

Côté chiffres, ce sont 119 enfants inscrits aux services de l'association pour cette année, encadrés par 6 employées. La gestion reste à la charge des 6 membres bénévoles du Bureau de l'association. Enfin, tous nos vœux de succès à Maëlle qui se tourne vers d'autres projets professionnels. Nous souhaitons la bienvenue à Christine qui rejoint notre équipe après plus de 10 ans dans d'autres services périscolaires de la région !

Save the Date !

Le 25 novembre 2023 aura lieu la soirée « Savoie ou bien ? » organisée par l'association. Plus d'infos à venir !

GROUPAMA soutient

Arbu Color

Le conseil d'administration de Groupama Pays Rochois a choisi de soutenir l'association Arbu Color. Ainsi c'est à Cornier que s'est déroulé le concours de belote annuel qui a réuni plus de 60 doublettes composées entre autres de nombreux arbusigniens. Ce fut une belle soirée solidaire et conviviale.

Au mois d'avril, les membres d'Arbu Color ont eu la joie de recevoir de la part des représentants de Groupama Pays Rochois la très belle somme de 2100€, bénéfice du concours de belote.



Un grand merci à la section rochoise de Groupama et à toutes les personnes qui ont participé au concours de belote.

Marjorie DUVERNEY

Mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein

COURSE COLORÉE de 5 km
SAMEDI 30 Septembre 2023
ARBUSIGNY DÈS 9H

Petite restauration
 Buvette
 Zumba géante
 Activités enfants
 Super lancé de couleur final

Attention places limitées

INSCRIPTIONS ET DONS SUR www.helloasso.com

FACEBOOK : Arbu Color



Fruitière Indépendante, Fabrication artisanale au Lait
 Cru des Fermes des Producteurs du Plateau des Bornes

VIVEZ RUGBY
VENEZ À ARBUSIGNY
 Salle des Fêtes d'Arbusigny

Retransmission de tous les matchs de l'équipe de France et de la finale

Du 8 septembre au 28 octobre
 Ouverture des portes dès 20h
ENTRÉE GRATUITE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par l'association

Programme des Matches

Vendredi 8 Septembre 21h00 : France-Nouvelle Zélande
 Jeudi 14 Septembre 21h00 : France - Uruguay
 Jeudi 21 Septembre 21h00 : France - Namibie
 Vendredi 6 Octobre 21h00 : France - Italie

Quart de Finale - 21h00
 Samedi 14 Octobre ou Dimanche 15 Octobre
 Demi Finale - 21h00
 Vendredi 20 Octobre ou Samedi 21 Octobre
 Finale - 21h00
 Samedi 28 Octobre



e.c.a.s.

Lors du rallye des Bornes qui s'est déroulé le 16 et 17 juin 2023, la buvette organisée par le CCAS a accueilli un bon nombre de personnes dans une ambiance festive. Les spectateurs ont pu voir les voitures au départ de la spéciale de notre commune.



Photos des équipages d'Arbusigny : Loïc et Emmanuel VACHOUX - 47^{ème} / Yann et Brian VACHOUX - sortie de route
Article et photos : Maryse MICHALAK

Divers

Les Amis des Sentiers

NOS AMIS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Les Amis des Sentiers (AS) est une association de bénévoles qui entretient les chemins de randonnée, les sentiers ruraux, mais aussi ramasse les déchets dans nos centres-villes et nos campagnes, tout ceci sur l'ensemble du territoire Arve et Salève. Les AS organisent également des randonnées.

Les adhérents s'activent toute l'année, ce sont des femmes et des hommes passionnés, qui mettent en commun leur enthousiasme, et leur envie de partage, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

N'hésitez pas à les rejoindre, pour continuer à faire vivre nos lieux de vie et de détente, pour agir concrètement pour le bienfait de notre environnement.

Contact : amisentiers.bureau@gmail.com - ou Christine 06 20 86 60 11





Journée Job Dating destinée aux jeunes de 16 à 25 ans :

Notez dans vos agendas ! c'est le mercredi 18 octobre que le truck de la mission locale revient toute la journée à Reignier-Esery.

Des questions ? A la recherche d'un stage ou d'un emploi ? La Mission locale du Genevois sera là avec son « Truck » pour répondre à toutes les questions que se posent les jeunes au sujet de leur avenir. Dans le même temps, les entreprises du territoire qui recherchent des stagiaires ou proposent des emplois seront là pour rencontrer les jeunes qui en recherchent.

Une info à diffuser largement auprès de toutes les familles.

TU AS ENTRE 16 et 25 ANS ?

TU AS DES QUESTIONS SUR L'EMPLOI ? SUR TES ETUDES ?

TU CHERCHES UN EMPLOI ? UN STAGE ?

RDV A REIGNIER-ESERY MERCREDI 18 OCTOBRE
entre 10 et 17h sur la place de la mairie

La MISSION LOCALE sera là pour répondre à tes questions

JOB DATING

Viens rencontrer les entreprises du territoire qui recrutent pour un **emploi** ou un **stage**

Mission Locale du Genevois
REIGNIER-ESERY

Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les agriculteurs et les agricultrices d'un territoire sont les garants de l'alimentation locale et d'une activité économique à préserver. Respectons-les ! Arve & Salève travaille avec les agriculteurs et agricultrices de son territoire sur divers sujets visant à maintenir une agriculture locale de qualité. Parmi les sujets du moment il en est un qui bénéficie d'une opération de communication spécifique. Le comportement de certains usagers peut impacter le travail des agriculteurs par méconnaissance, par imprudence ou tout simplement par manque de respect envers les agriculteurs eux-mêmes, leur bétail ou leur exploitation. Six thématiques ont été retenues pour expliquer simplement les conséquences de chacun de ces actes et la conduite appropriée à tenir.

Les thématiques abordées par la campagne : Les chiens doivent être tenus en laisse. Les laisser courir dans un pré peut effrayer le bétail qui peut se faire mal. Quant aux crottes qui souillent l'herbe que les vaches vont brouter plus tard, cela provoque une maladie grave et incurable, la néosporose qui fait avorter les vaches.

Les déchets ne doivent pas être laissés dans les champs ou à leurs abords. Ils peuvent blesser les animaux (tessons de

bouteilles, canettes...) ou tout simplement polluer les sols. Un champ est une propriété privée et non pas une décharge. Le ramassage de fruits ou de légumes est un vol ! Tous les fruits et légumes cultivés par un agriculteur ou une agricultrice représentent sa source de revenu et sont sa propriété tant qu'il ne les a pas vendus en magasin ou à la ferme. Prendre « juste une pomme » ou « juste un chou » multiplié par un grand nombre de personnes, c'est autant de produits en moins à la vente.

Un pré ou un champ cultivé ne se traverse pas à pied, à vélo ou à cheval. Il faut rester sur les chemins et sentiers qui les bordent. Piétiner un champ de foin ou autre, aplatis les tiges, empêche de les ramasser ou les rend impropres à la consommation des animaux.

La vitesse des tracteurs sur la route est limitée. Il en va de la sécurité de tous. Lorsque les usagers sont amenés à suivre un tracteur sur la route, il s'agit de rester patient et prudent. Doubler un tracteur avec une mauvaise visibilité peut provoquer de graves accidents. Insulter son conducteur ne peut pas le faire accélérer !

Enfin, la question de l'odeur très forte qui émane des épandeurs à fumier et à lisier à certaines époques de l'année est récurrente ! Nous avons la chance de vivre dans un territoire encore rural avec des agriculteurs et agricultrices qui cultivent leurs terres en grande majorité avec des méthodes les plus respectueuses possibles de l'environnement et de la santé. Il vaut mieux un peu d'odeur temporairement que pas d'odeur et l'utilisation de produits chimiques.

Multiplier les contacts pour faire connaître l'activité : Les agriculteurs et agricultrices ont à cœur de faire connaître leur activité et d'être en contact avec les habitants du territoire. Arve & Salève continue son travail avec eux en mettant en valeur leur travail, leur production, leur histoire... L'agriculture locale dépend d'hommes et de femmes engagés pour l'avenir de nos terres, de notre alimentation, de nos paysages. Cela vaut la peine de les connaître, de visualiser leurs exploitations et de préserver les terres qui leur permettent de produire.

TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE !

UN CHAMP N'EST PAS UNE POUBELLE

STOP AUX VOLS !

Respecter le travail de nos agricultrices-teurs, c'est tout naturel !

RESTEZ ZEN DERRIERE UN TRACTEUR

CETTE ODEUR EST TEMPORAIRE !

RESTEZ SUR LES SENTIERS

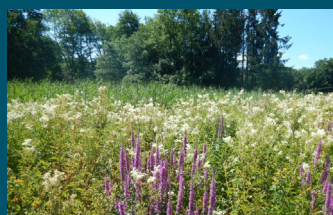
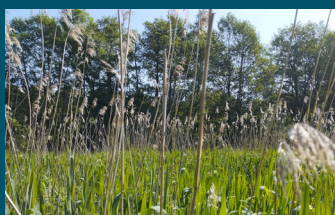
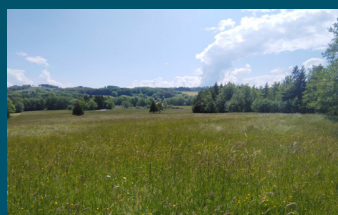
Chacun de ces gestes simples est important pour les exploitations traversées, le bétail et votre sécurité.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.arve-saleve.fr ou flaschez le QR code ci-contre :

Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LE SYNDICAT DE RIVIÈRE LES USSES ŒUVRE À UNE MEILLEURE GESTION DU MARAIS PRÉSENT À LA SOURCE DES USSES

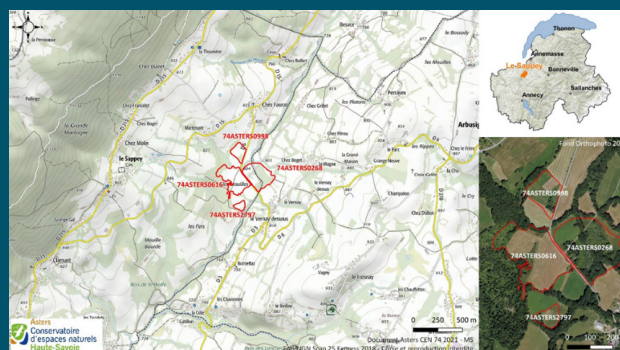


Fiche d'identité

- Altitude : 800 m
- Superficie : 14 ha
- Hydrographie : bassin versant des Ussets au sud, et bassin versant de l'Arve au nord. Alimentation par des ruissellements diffus, résurgences et sources
- Usages dans le bassin versant : pratiques agricoles essentiellement (fauche, pâturage, cultures)

Un site naturel à forts enjeux pour la ressource en eau et la biodiversité

La zone humide des Mouilles se situe à la source de 2 bassins versants : les Ussets au sud, et l'Arve au nord. Elle occupe à ce titre une position stratégique, en tête de bassin versant. Elle abrite également une mosaïque d'habitats naturels diversifiés et de nombreuses espèces à enjeu. Elle assure à ce titre un réel rôle de réservoir de biodiversité. Du point de vue de la ressource en eau., elle assure de multiples fonctions : maintien d'une bonne qualité de l'eau, régulation des crues, régulation des étiages, puits de carbone. Elle présente enfin un intérêt paysager certain.



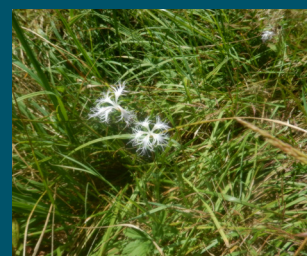
Mais un site altéré d'un point de vue fonctionnel :

Le site se trouve altéré par :

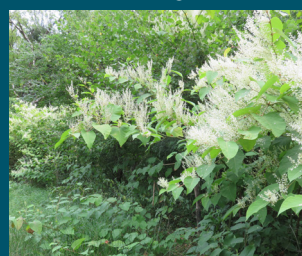
- Le changement climatique : les sécheresses, de plus en plus fréquentes et prolongées, modifient le fonctionnement hydrologique du marais ;
- Des pratiques agricoles qui, bien qu'elles soient favorables au maintien de milieux ouverts, peuvent être dommageables aux milieux (épandages, fertilisants, fauche ou pâturage trop précoces, réensemencement, retournement de sols) ;
- La présence de drains qui assèchent une partie de la zone humide ;
- La présence de 2 espèces exotiques envahissantes : le solidage géant (sur le site) et la renouée du Japon (à proximité immédiate du site).



Prairie à sanguisorbe



Œillet superbe



Renouée du Japon



Solidage géant

Les actions de gestion du marais

Des travaux sont entrepris depuis 2017 pour réouvrir et entretenir certaines parties du marais.

Les espèces exotiques envahissantes font également l'objet d'intervention d'arrachage qui s'avèrent très concluantes, car celles-ci sont en nette régression.

Des suivis sont également réalisés pour évaluer l'état de conservation du marais, qui continue à s'assécher sur certains secteurs. Les efforts restent donc à poursuivre.



Travaux de réouverture, automne 2017

Avec l'aide financière de :



OCTOBRE 2023

FÊTE DES VERGERS : Dimanche
 22 octobre • 10h-17h • Salle des fêtes
 Clarafond Arcine • Gratuit
 Pommes, poires, prunes ... Découvrez
 les vergers locaux, leur rôle
 écologique et les variétés de fruits.
 Pressez vous-même vos jus de fruit
 et faites la rencontre des producteurs
 locaux (apiculteurs, maraîchers...)
 Buvette et restauration sur le thème
 des vergers.



AUTOUR DE L'ARBRE : Mercredi 25 octobre • 10h30
 Maison du Salève • de 3 à 7 ans • 8€

L'automne, c'est la saison des couleurs et des feuilles !
 Réalisez une peinture grâce à l'empreinte des différentes
 feuilles que vous aurez trouvées dans le jardin.

LAND'ART : Mercredi 25 octobre • 14h30 Maison du
 Salève • de 6 à 11 ans • 6€

Exprimez votre âme d'artiste à travers une création
 éphémère en plein air. Le land'art vous permettra
 d'utiliser des éléments naturels et de laisser libre cours à
 votre imagination.

SPÉCIAL HALLOWEEN : viens
 fabriquer ton masque nature !

Judi 26 octobre • Maison du Salève
 10h30 pour les 3-7 ans • 12€ par enfant
 14h30 pour les 6-11 ans • 12€ par enfant
 Prêts pour Halloween ? Choisissez
 parmi les animaux qui peuplent nos
 forêts lequel vous allez incarner cette
 année et réalisez votre masque à
 son image. L'atelier est suivi d'une visite de l'exposition
 « La forêt, maison des animaux » et d'un goûter. - Tarif
 comprenant l'animation et le goûter.

**NOVEMBRE 2023**

DANS MA MAISON IL Y A... : Jeudi 2 novembre • 10h30
 Maison du Salève de 3 à 7 ans • 6€

Une salle de bain pour se nettoyer avec de la boue comme
 les sangliers, un nid douillet à fabriquer pour se reposer,
 un terrier de blaireau à remplir de nourriture... À vous de
 créer votre habitat tel un animal de la forêt.

FAITES VOS JUS ! Jeudi 2 novembre • 14h30 Maison du
 Salève • de 6 à 11 ans • 8€

Apprenez à vous servir d'un pressoir et fabriquez vous-
 même votre jus de pomme ou de poire avec les fruits du
 verger.

JOUETS NATURE : Vendredi 3 novembre • 10h30 • Maison
 du Salève • de 3 à 7 ans • 8€

Un bout de bois, deux cure-dents, des feuilles... Apprenez
 à réaliser vos jouets et décors grâce aux éléments de la
 nature.

ARCHÉO'SALÈVE :

Vendredi 3 novembre • 14h30 • Maison du Salève •
 de 6 à 11 ans • 6€

On creuse, on fouille,
 on explore. Partez à la
 recherche d'indices sur
 l'histoire du Salève à la
 manière d'un véritable
 archéologue.

**DÉCEMBRE 2023**

BRICO NATURE DE NOËL : Mercredi 20 décembre • 10h30
 Maison du Salève • de 6 à 11 ans • 8€

En attendant le Père Noël, venez créer des décorations
 pour votre maison et votre sapin avec des éléments de
 la nature. Un atelier créatif pour préparer les fêtes en
 famille.

ET SI NOËL M'ÉTAIT CONTÉ ? Mercredi 20 décembre • 16h
 Maison du Salève • de 3 à 7 ans • 10 €

Installez-vous confortablement dans l'ancienne cuisine
 de la ferme de Mikerne. Marinette vous contera ses plus
 belles histoires sur les
 animaux de Noël. Place
 ensuite au goûter !

Tarif comprenant
 l'animation et le goûter

**INFOS ET RÉSERVATIONS :**

775, Route de Mikerne 74160 Présilly
 +33 (0)4 50 95 92 16

info@maisondusaleve.com / www.maisondusaleve.com
 Suivez-nous sur les réseaux sociaux
 (Facebook, Instagram et YouTube).



P.21



Les Chiroptères ou les idées reçues sur les chauves-souris

En France, les Chiroptères, plus couramment appelé Chauves-souris, sont toutes protégées. Actuellement, 34 espèces sont présentes en métropoles, dont 30 espèces en Auvergne-Rhône-Alpes. Très souvent mal-aimé, notamment à cause de leur association aux sorcières durant le Moyen-âge, nous allons vous aider à mieux connaître ces animaux.

Le saviez-vous ?

1. LES CHIROPTÈRES SONT DES MAMMIFÈRES : Comme nous, les chauves-souris femelles portent leur unique petit dans le ventre. A la belle saison, elles se regroupent en colonies de parturition, pour mettre bas, une unique boule de poil par an. Incapable de voler au début de leur vie, les femelles s'occupent de leur petit, l'allaitent, le nettoient, le protègent jusqu'à leur envol.

Mais les mammifères ne volent pas ? En majorité, les mammifères ne volent pas, cependant, certains d'entre eux arrivent à se déplacer grâce « au vol ». En Amérique, plusieurs groupes de petits mammifères proches des écureuils ou marsupiaux planent comme les polatouches. Mais les Chauves-souris sont les seules à savoir pratiquer le vol actif. C'est-à-dire, utiliser un battement avec les membres antérieurs pour se diriger vers la droite, la gauche, mais également de haut en bas, et même faire des figures aériennes.

2. LES CHAUVES-SOURIS NE S'ACCROCHENT PAS DANS LES CHEVEUX LONGS DES FILLES : Pour se repérer et se déplacer, les chiroptères utilisent l'écholocation. Ce sont des ondes qu'elles envoient avec leur gueule. Lorsque ces ondes rentrent en contact avec un objet, un animal ou bien nous, elles sont renvoyées à la chauve-souris. Elle connaît donc l'emplacement exact de son environnement. Ce procédé est très rapide et grâce à sa souplesse de vol, elle sait éviter les obstacles avec une grande finesse, digne de la patrouille de France.

Mais alors d'où vient cette idée de cheveux ?

Pour éviter que les jeunes filles ne sortent le soir rencontrer un fiancé illégitime, sa famille lui racontait que des chauves-souris allaient s'accrocher dans ses cheveux et la vampiriser. Actuellement, au Syndicat Mixte du Salève et à la Maison du Salève, plusieurs femmes avec les cheveux longs vont à la rencontre de ses petits animaux pour les protéger. Même en sortant de nuit et visitant des colonies, aucune n'a eu de chiroptère accroché à ses cheveux.

3. LES CHIROPTÈRES NE SONT PAS DES VAMPIRES. Et bien non, les chauves-souris ne sont pas des vampires. En France métropolitaine, toutes les chauves-souris sont insectivores. À la tombée de la nuit, elles sortent chasser toutes sortes d'insectes, des papillons, des scarabées et également des moustiques. Le massif du Salève est beaucoup utilisé comme zone de chasse par les chiroptères alentours qui n'hésitent pas à faire plusieurs dizaines de kilomètres et même passer la frontière pour venir s'y nourrir.

Mais alors, pourquoi parle-t-on de vampire ?

Dans le monde, nous trouvons d'autres espèces de chauves-souris qui ont des régimes alimentaires différents. Elles peuvent se nourrir de fruits, de pollen, de nectars et certaines de sangs. Celles qui s'alimentent par le sang, vive en Amérique centrale et Amérique du Sud. Très souvent, elles vont se poser sur des animaux de grandestailles, les mordent et lèchent quelques gouttes de sangs. Malheureusement, il arrive qu'elles se nourrissent sur du bétail. Bien qu'elles ne vident pas de leur sang leur proie, si les animaux domestiques subissent plusieurs nourrissages répétitifs, ils peuvent attraper des maladies et en être affaiblies.

Les vergers - Informations aux habitants :



Vous possédez un verger chez vous ou souhaitez en planter un ? Le Syndicat Mixte du Salève vous propose son aide pour l'entretien des pommiers et des poiriers hautes-tiges, la plantation d'arbres fruitiers pour régénérer votre verger, la formation à la taille et à la greffe et l'installation de nichoir pour les chouettes Chevêche d'Athéna.

• **LE PETIT + :** Participez à la récolte des fruits (pommes et poires) à l'automne pour l'opération Bidoyon et récupérez 2 litres de Bodoyon (jus de pommes-poires) et de Maude (cidre) pour 13kg de fruits apportés. Cette opération sert à financer en partie les nichoirs et l'entretien des vergers. Vous êtes une commune ou enseignant dans une école ? Le Syndicat peut vous aider à la réalisation d'un verger pédagogique sur une parcelle communale.

Contacts et infos sur syndicat-mixte-du-saleve.fr et au 04 50 95 28 42.



Insolite



Les 27 et 28 juin, la commune a accueilli une famille venue de la Sarthe en vélo. Voici le récit d'ISABELLE :

DE LA SARTHE À ARBUSIGNY : IL Y A DEUX PAS... MAIS DEUX GRANDS PAS !

Le 17 avril 2023, nous partons de NEUFCHATEL EN SAOSNOIS, un petit village de la SARTHE (environ 60 kms du MANS).

MARTI (mon fils) et moi, direction LULLY en HAUTE-SAVOIE où je vais retrouver mes anciens patrons que je n'ai pas vu depuis 30 ans. Mes deux filles viennent nous y rejoindre en train. C'IAN (entre 2 cours d'une licence en cinéma) et ANDIE, qui ayant apporté son vélo avec elle, poursuivra l'aventure avec nous.

OUI ! Nous sommes un peu fous dans notre famille. Nous voilà maintenant 3 sur des vélos, NON électriques avec des remorques que nous avons pesées dans votre village. (110 kg pour la mienne et 60 kg pour mes enfants qui se relaient 1 jour sur 2)

Mais comment sommes-nous arrivés à ARBUSIGNY, si haut, à 834 m ? C'est tout simplement notre chemin pour nous rendre, par les petites routes, à ENTREMONT-LE-VIEUX, où MARTI restera pour une colonie. Nous (entre mère et fille), nous rentrerons en SARTHE, toujours en vélo.

Nous avons trouvé votre village très accueillant et vivant.

→ Un couple qui accepte que nous nous installions dans leur verger

→ Une mairie qui nous prête un téléphone pour informer notre famille de notre avancée. OUI, nous n'avons pas de téléphone. Sans Peter, mon fils qui est agriculteur et

mon mari qui soigne les animaux et entretient le jardin, le voyage ne serait pas possible pour nous. MERCI.

→ Des commerces sympas

→ Un marché tout tout petit mais qui met de l'ambiance

→ Un monsieur qui nous explique le fonctionnement de la balance à poids lourds

→ Une vie de village, qui dans certains villages que nous avons traversés, se perd.

Durant cette randonnée, nous avons fêté les 18 ans de MARTI, les 22 ans de ANDIE et mes 56 ans.

Nous sommes autonomes pour presque tout. Nous transportons toile de tente, duvets, trousse à outils, vêtements, des bidons vides que nous remplissons chez les personnes qui nous accueillent (pour notre douche du soir), des petites toilettes portatives (après notre passage, les lieux sont aussi propres qu'à notre arrivée), notre nourriture (réserve de 3 ou 4 jours), sans oublier notre petit théâtre de marionnettes « BALADART » qui se produit parfois dans les rues...

Nous avançons doucement. Il y a toujours un renard, une biche... pour nous stopper et prendre des photos. Et puis, il y a vous tous, les personnes qui nous aident.

Nous sommes restés 2 jours parmi vous, à ARBUSIGNY, les 27 et 28 juin 2023. Nous repartirons avec deux pots de confitures maison, un gâteau, des livres de jeux, des crayons et une gomme offerts par nos hôtes, le moral bien rechargé de votre attention à tous. **UN GRAND MERCI**

PS : Pour rassurer les non sportifs : nous poussons nos vélos-remorques dans les montées.

ISABELLE, ANDIE et MARTI

Photos prises par Mr Yves Bassot

Rallye des Bornes 2023

Le 32ème Rallye des Bornes s'est déroulé les 16 et 17 juin derniers.

Sur la commune d'Arbusigny, les concurrents ont pu emprunter 3 fois le même parcours avec grand plaisir grâce aux autorisations de Mme le Maire et de ses conseillers.

Avec une nouvelle équipe à sa tête, le Rallye des Bornes est une manifestation très attendue et très appréciée par beaucoup de monde.

Les spectateurs étaient au rendez-vous afin d'apprécier bon nombre de participants locaux ou venus de plus loin. En effet, cette fête du sport attire plus de 150 véhicules venu découvrir notre région, nos routes ; avec les retombées économiques qui vont avec.

Toute l'équipe du Racing Team du Pays Rochois remercie toutes les communes traversées et vous donne rendez-vous le 21 et 22 juin 2024.

Carine SERMONDADAZ,

Trésorière du Racing Team du Pays Rochois

Kevin Bochatay



Loïc Vachoux



photo: YSE - BASSOT

Se déplacer...

La Communauté de Communes Arve & Salève offre à ses habitants de nombreux types de transports : train, bus, vélo, autopartage et co-voiturage.

EN TRAIN

La gare de Reignier-Esery accueille 2 lignes Léman Express et des TER de la région Auvergne Rhône Alpes. Elle permet de se rendre à Genève en 30 minutes, à Annecy en 45 minutes et à Saint Gervais en 50 minutes. Vous pouvez vous y rendre en vélo, en bus ou en voiture. Vous trouverez sur place, des stationnements extérieurs de vélos ainsi qu'une consigne sécurisée, les arrêts de bus des lignes régulières de PROXIMITI ainsi que des lignes interurbaines de la Région.

Vente de titres de transport : Pas de guichet mais un distributeur de titres de transport TER



EN BUS

Le transport sur la Communauté de Communes Arve & Salève en bus est assuré par PROXIMITI. (04 50 25 63 24 – <https://www.proximiti.fr>)

- ➔ Lignes régulières : Il y a 4 lignes du lundi au samedi (lignes B - C - I et H)
- ➔ Transports à la demande (TAD). : Il dessert les zones ne bénéficiant pas des lignes régulières. Réservation en ligne ou par téléphone (0811 280 257) jusqu'à 2 heures avant l'heure souhaitée du départ.
- ➔ Transports scolaires : inscription en ligne du 1er mai au 30 juin
- ➔ Transports en commun avec des communautés voisines : ils vous permettent de rejoindre d'autres transports en commun.
 - Connexion avec le réseau TAC d'Annemasse Agglo – arrêt au CHAL
 - Connexion avec le réseau des lignes d'ARV'I Mobilité de la Communauté de Communes de Cluses Arve et Montagnes – arrêt Marignier gare

proxim **iti**

Le réseau qui rapproche



A VÉLO

Vous pouvez pédaler le long de l'Arve, sur l'itinéraire Léman Mont Blanc.

- ➔ Il existe une aide à l'achat d'un vélo « Prim'O Vélo (Se renseigner d'après d'Arve & Salève)
- ➔ GéoVélo vous propose de vous accompagner dans vos déplacements quotidiens ou vos loisirs en téléchargeant l'application
- ➔ Véloroute Léman Mont-Blanc : Itinéraire cyclable sécurisé le long de la rivière de l'Arve, sur plus de 100 kilomètres entre le lac Léman et Chamonix. L'itinéraire en cours de réalisation borde une partie du territoire Arve & Salève en passant sur les communes de Scientrier et Arenthon.
- ➔ VTT : Les circuits sont nombreux.

Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tél. 04 50 43 46 14
Reignier-Esery

www.arve-saleve.fr

AUTOPARTAGE

Disposer d'une voiture juste quand vous en avez envie.

Deux stations d'autopartage sont installées à Reignier-Esery : l'une place du Môle et l'autre place de l'église.

Pour réserver :

abonnez-vous à Citiz, choisissez la formule qui vous convient et réservez la voiture en fonction de ses disponibilités. Ce service est mis en place par Arve & Salève et le Pôle Métropolitain du Genevois Français.



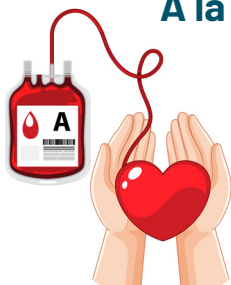


Les prochaines collectes de sang auront lieu le :

MERCREDI 3 JANVIER 2024

MERCREDI 26 JUIN 2024

A la salle communale d'ARBUSIGNY



EVOLUTION DES HORAIRES DU SERVICE COMMUN URBANISME D'ARVE & SALEVE

Depuis Mars 2023, Arve & Salève a fait évoluer l'accueil de son service commun urbanisme :

Les particuliers peuvent à présent contacter ce service au

04 50 43 43 36

du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les permanences techniques avec un agent instructeur se font sur RDV

les lundis et jeudis de 14h à 17h.

La prise de RDV se fait par téléphone ou sur internet www.arve-saleve.fr à la rubrique Urbanisme

Permanences



74
Haute-Savoie
c|a.u.e
Conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les communes d'Arve & Salève souhaitent développer leurs territoires selon un urbanisme de qualité, en prenant en compte la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site. Ces deux éléments conditionnent la délivrance des autorisations d'urbanisme.

➔ A cet effet, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE) assure une permanence pour apporter gratuitement un service de conseil architectural, urbain et paysager.

➔ Vous pouvez prendre RDV au **04 50 43 46 14** ou via urbanisme@arve-saleve.fr

➔ Lors du RDV qui se déroulera à la maison Cécile Bocquet à Reignier, il est important de vous munir de tous les renseignements utiles à la compréhension du projet (plan de situation, photographies proches et lointaines du site, plans...).

LES PROCHAINES DATES DE PERMANENCES 2023 SONT :

3 OCTOBRE - 24 OCTOBRE

14 NOVEMBRE - 05 DÉCEMBRE - 19 DÉCEMBRE

Déchèterie des Rocailles

La déchèterie des Rocailles, située au 1496 route des Rocailles à Reignier-Esery, vous pourrez déposer un grand nombre de déchets triés. Ouverte six jours sur sept de 8h30 à 12h et de 14h à 18h15 (sauf jours fériés), elle est accessible aux habitants de la commune sur présentation d'un badge délivré gratuitement en mairie.



Huiles alimentaires et Huiles de vidange

Piles Accumulateurs



Déchets verts



Gravat / Plâtre



Pneu



Ferrailles / métaux



Textile usagé



Déchets chimiques



Carton



Bois



Déchets électriques

Déchets électroniques

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour



Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



VALORIZON

ARS

ADEME

sivalor

AIN ■ HAUTE-SAOIE

Accélérateur de valorisation !

Le SIVALOR (anciennement SIDEPAGE) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Son nom signifie : **S**yndicat **I**ntercommunal de la **V**ALORisation.

Le SIVALOR travaille quotidiennement pour offrir une seconde vie aux déchets ménagers par recyclage, compostage ou incinération.

Le respect des consignes de tri est un atout majeur, merci de les respecter !



MAGAZINE D'INFORMATION
ARBUSIGNY
HAUTE-SAOIE



Fédération des chasseurs de Haute-Savoie

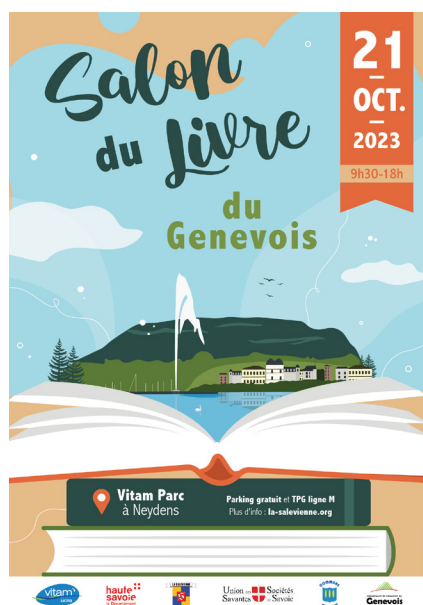


Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour chaque espèce sont fixées chaque année par le Préfet du département après consultation du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage. Les arrêtés fixent en outre un certain nombre de dispositions que se doivent de respecter les chasseurs.

Pour la saison 2023/2024 en Haute Savoie, l'ouverture générale a eu lieu le 10 septembre 2023 et la fermeture sera le 21 janvier 2024.

Conformément à l'article L.422-10 du code de l'environnement, les terrains situés à moins de 150 mètres des habitations ne font pas partie du territoire de l'association communale de chasse agréée.

Les associations communales de chasse agréées et leurs membres ne pratiquent donc pas la chasse dans ces zones. La chasse y est interdite sauf autorisation expresse et exceptionnelle du ou des propriétaires du ou des terrains concernés.



le Salon du livre du Genevois

Suite à l'organisation de 2 éditions du Salons du livre du Grand Genève en 2018 et 2020, à la chartreuse de Pomier (Présilly), l'association d'histoire régionale, la Salévienne propose cette année une nouvelle rencontre autour des acteurs littéraires de la région.

Le salon du livre du Genevois se tiendra le samedi 21 octobre 2023 de 9 h 30 à 18 h, dans la lumineuse et spacieuse galerie commerciale de Vitam, à Neydens, lieu de loisirs sportifs, de bien-être, de restaurants et de commerces, accueillant notamment Migros, en Haute-Savoie, aux portes de Genève. Les exposants (auteurs, éditeurs, associations...) ayant un lien avec le territoire du Genevois, de part et d'autre de la frontière (thème des publications, lieu de résidence, etc.) présenteront par le biais de stands, leurs ouvrages destinés à un large public de tout âge : romans, essais, documentaires, régionalisme, albums, bandes dessinées... De beaux moments de rencontres littéraires et d'échanges conviviaux nous attendent ! L'entrée sera entièrement gratuite pour le public.

Vitam est accessible en transport en commun depuis Genève (TPG ligne M) et Annecy (ligne T272). À proximité de la sortie d'autoroute de Saint-Julien-en-Genevois, ce centre dispose par ailleurs, de grands parkings gratuits pour les voitures.

Pour plus d'infos : La Salévienne <https://www.la-salevienne.org/>
Inscriptions (Pierre Brunet) pierre.brunet74160@gmail.com +33 (0)6 80 65 99 22
Promotion (Amandine Cunin) amandine2108@gmail.com



Un peu d'histoire ... église Saint- Jean-Baptiste

Placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, gage de son ancienneté, la paroisse d'Arbusigny est citée pour la première fois il y a un millénaire. Conon de Genève, alors évêque de Maurienne, la donne entre 1090 et 1107 aux chanoines de Saint-Jean de Genève. Nous savons ensuite que l'évêque Jean de Bertrand la visite en 1411 et trouve « un chœur en ruines ». Il est aussi relevé le manque de piété des habitants qui préfèrent danser dans le cimetière que de se rendre à l'église !

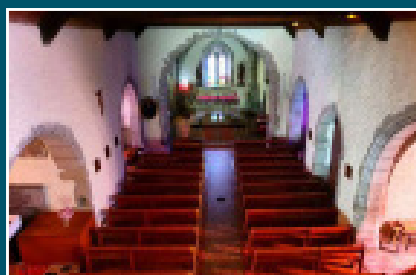
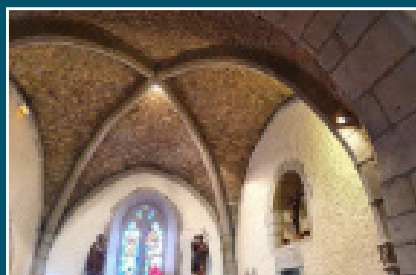
Au XVIème siècle, l'église est reconstruite au même emplacement que la précédente. La porte du monument est d'ailleurs datée de 1533, signe de cette reconstruction. L'édifice est plein de curiosités : nef unique au plafond de bois, chœur avec voûtes gothiques et cinq chapelles latérales de dimensions inégales. A la Révolution, comme dans beaucoup d'endroits, l'église est pillée. Un grand débat dans les années 1830 : reconstruire le clocher, mais comment le faire ? Plusieurs hypothèses voient le jour : construire un beffroi au-dessus de la nef ou alors une tour, créant alors un porche. C'est finalement cette option qui sera retenue. Ce dernier est estampillé du millésime 1837. Le 7 mai 1859, Mgr Cesbron, évêque d'Annecy, procède à la bénédiction de la restauration du monument après une réorganisation de la nef et des chapelles. Plus récemment, les peintures extérieures ont été reprises. Un très beau jaune remplace un gris terne présent sur le monument depuis des décennies.

Evidemment que la paroisse d'Arbusigny possède des cloches depuis longtemps. Malheureusement pour nous, les archives sont plutôt discrètes à ce sujet. En 1816, Jean-Baptiste Pitton, maître-fondeur à Carouge, réalise une cloche d'environ 475 kilos offerte par Jean-François-Emmanuel Collomb d'Arcine, colonel au 4ème régiment de la garde royale en France. En 1850, on refond et augmente une plus petite cloche qu'on appellera « Jeanne-Marie ». Cette cloche de 350 kilos est le fruit d'un don du curé archiprêtre d'Arbusigny, le révérend Pachon. Mais il faut savoir que cette cloche n'est pas venue seule. En 1849, la commune d'Arbusigny étudie la possibilité de fondre une cloche de 20 quintaux (environ 1'200 kilos) avec les excédents budgétaires de la commune. C'est finalement une cloche de 1'400 kilos baptisée « Jeanne-Eugénie » qui rejoindra le clocher d'Arbusigny achevé quelques années auparavant. Ces deux cloches ont été bénites dans le cimetière autour de l'église le 20 août 1850. Les autorités ont d'ailleurs fait appel à MM. François et Jean-Marie Bulliod, fondeurs de cloches à Carouge et successeurs de Jean-Baptiste Pitton. C'est donc une sonnerie entièrement Carougeoise qui retentit depuis le clocher d'Arbusigny.

Le 2 janvier 1892, le clocher d'Arbusigny est au cœur d'un drame relaté par le journal « l'Indicateur de la Savoie ». Un jeune homme de la commune est chargé de faire sonner les cloches pour une sépulture. Trouvant qu'elles ne montaient pas assez haut, il décida de grimper sur le beffroi pour les sonner par leurs jougs ! Il perd l'équilibre et il tombe. Il croise alors l'une des cloches en mouvement qui le projette contre le mur. Le malheureux dont le crâne fut fracassé par la violence du choc rendit son dernier souffle trois jours après le drame.

Mes remerciements à : M. Roland Excoffier (†) pour l'organisation de cette visite. - la municipalité d'Arbusigny et plus particulièrement Madame le Maire et ses Adjoint(e)s. - M. Serge Jacquemoud (sacristain) pour son accueil - Mme Nathalie Debize, (association La Salévienne), pour la mise à disposition d'archives M. Claude-Michaël Mevs pour l'étroite collaboration.

Extrait de l'article de Mr Antoine Cordoba, carillonneur (<https://cloches74.com/2023/02/24/arbusigny/>)



Au cœur du plateau des Bornes

COMMUNE
d'ARBUSIGNY
HAUTE-SAVOIE
74930



LA PAGE HIVERNALE

Septembre 2023

LA TAILLE DES HAIES :

Les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir les haies et arbres donnant sur la chaussée. La municipalité n'est pas responsable si l'accès à leur domicile n'est pas possible pour le déneigement en hiver. De plus, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident. Le maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents. (Article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

LES FEUILLES MORTES :

Les feuilles des arbres vont commencer à tomber et vous êtes nombreux à nettoyer vos propriétés. Nous vous rappelons que les fossés en bordure de route servent à récupérer l'eau et non ces feuilles. Nous vous serions donc reconnaissants de ne pas les déverser dans les fossés afin d'éviter leurs obstructions. Déposez-les en déchetterie ou au fond de votre jardin en composte.

LA NEIGE :

Le déneigement sera assuré comme les années précédentes par 3 spécialistes. Chacun sera chargé d'un itinéraire défini. Nous vous rappelons qu'il est inutile de les déranger à chaque chute de neige... Ils connaissent leur secteur et leur travail. Ayez un peu de patience, ils ne peuvent pas se trouver partout en même temps !

- ✚ Lorsque le chasse-neige dégage une voie communale, inmanquablement il obstrue plus ou moins le passage des entrées, maisons, cours, etc... Ces bourrelets de neige sont inévitables et les déneigeurs n'y sont pour rien ! Alors s'il vous plaît, restons courtois ! D'autant que la loi précise qu'il appartient à chaque occupant de faire... le ménage devant sa porte !
- ✚ Pour faciliter les travaux de déneigement, la population est invitée à garer les véhicules en prenant bien soin de laisser les voies libres aux engins. Les entreprises ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules mal stationnés.
- ✚ Pensez à notre facteur ... Aidez-le en déneigeant l'accès à votre boîte aux lettres.
- ✚ Pour améliorer la circulation sur les routes et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper votre véhicule de pneus hiver à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024.
- ✚ La chute sur la voie publique de neige tombée des toits des immeubles des particuliers engage la responsabilité des propriétaires. Il est donc recommandé de faire poser des arrêts de neige pour éviter ces chutes qui entravent les voies publiques. Plusieurs fois, ces faits sont signalés en mairie avec demande de faire le nécessaire pour dégager la ou les voies encombrées. Désormais, ces interventions seront facturées aux propriétaires.

Je vous souhaite une bonne saison hivernale. Profitez bien de notre belle région. Bien cordialement »

Régine REMILLON, Maire



MAIRIE D'ARBUSIGNY - 83 Impasse de l'Église - 74930 ARBUSIGNY
Téléphone : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80 - www.arbusigny.fr - mairie@arbusigny.fr

Associations

**A.C.C.A. (CHASSE) :**

Hervé CARDINAUX - Tél. : 06 84 74 84 26 -
Site : www.chasseurdefrance.com

APE (Association des Parents d'Élèves) :

Liliana MARQUES - mail : apearbusigny@yahoo.com - site : <http://ape.arbusigny.fress.fr>

ARBU'COLOR :

mail : arbuicolor2015@gmail.fr - Carmen ORTU - Tél. : 09 54 83 54 18 & Florence FURCY - Tél. : 06 64 17 94 28

ARBU'NATURE :

Anaïs L'HEUDÉ - Tél. : 06 58 12 26 08 -
Mail : arbu.nature@gmail.com

A SECONDE VUE :

Luc RODET - Tél. : 06 78 81 68 24 -
Mail : contact@asecondevue.fr

CCAS MAIRIE :

83 imp. de l'église - Maryse MICHALAK,
Adjointe

EVOLUTION :

Siméone RUSSO - Tél. : 07 81 02 53 95 -
mail : evolution74930@gmail.com
<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/> - <https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>

FOYER RURAL POUR TOUS :

Luc RODET - Tél. : 06 78 81 68 24 -
Mail : infos@foyer-arbusigny.fr
Site : <http://foyer-arbusigny.fr>

LES BORNES EN VTT :

Lionel CLAUSSET - Tél. : 06 51 21 33 94 -
Mail : lionel.clausset@orange.fr

LOU PTIOU GOLUS :**(cantine scolaire)**

Christine AMADIO - Tél. : 06 79 36 99 83 -
Mail : contact@louptiougolus.fr

MOTO CLUB D'ARBUSIGNY LA MURAZ :

Delphine GALLAY -
Tél. : 06 41 95 88 07
Mail : delph380@yahoo.fr

ORCELACA :

Centre équestre La Caracole -
71 Ch de la Bunaz - Tél. : 04 50 44 85 81 -
Mail : orcelaca@outlook.com

THUNDER TEAM :

Loïc VACHOUX - Tél. : 06 14 57 01 08 -
Mail : nelly.wendel@orange.fr

ZIKILIA (ASS. CULTURELLE) :

Christine TORRES - Site : <http://zikilia.com> - www.facebook.com/zikilia.events

Artisans

**AG DERMO :**

Dermopigmentiste, votre beauté réparée -
1205 rte. du Col du Parc -
Tél. 06 87 07 77 59

ANIM'NATURE :

Animations nature & expertise sur le
faune et la flore - 456 Chemin du Péryl -
09 79 95 78 67
www.animnature.com

ARBU SERVICES ÉPICERIE :

25 Rte. de Pers-Jussy - 04 50 81 49 89 -
<https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1>

BENOIT'STORES :

69 Rte. de Pers-Jussy - 04 50 94 56 91

BISTRO D'ARBU :

206 Rte. de la Muraz - 04 50 94 28 40

BRUTELEC ELECTRICITE :

17 Ch. de la Tour - 06 84 13 37 60

DURET-CONTAT :

Négoce de carburants - 802 Rte. de
Pers-Jussy - 04 50 94 53 85 - www.duret-contat-combustibles.fr

DUSONCHET GUY :

prestataires sapins - 321 Ch. de Marny
Dessous - 04 50 94 42 64

ELSA PASSION CREATIONS :

atelier de créations couture et retouches
- 52 Rte. du Biossy - 06 71 30 39 77 -
elsapassioncreations.fr

GAL BERNARD :

Vente de moutons et de cabris - 657 Rte.
de chez le Cordier - 06 03 10 24 49

INSTITUT KAFRINE :

Soins de beauté - 448 Rte. du Crêt Voland
- 06 18 29 92 44

LA CARACOLE :

CENTRE EQUESTRE - 71 Imp. de la Bunaz
- 04 50 94 57 29 -
lacaracoleofficiel@gmail.com

LA FERME DE BIODUP :

viande en agriculture bio -
Biodup74@gmail.com

LA FRUITIERE :

274 Rte. de la Muraz - 04 50 94 50 79
- <https://www.producteurs-savoie-mont-blanc.com/la-fruitiere-darbusigny-fromages-produits-laitiers-cooperative.html>

LA VIE AU CŒUR DE SOI :

Accompagnement bien être,
développement personnel et spirituel
Arrêt tabac - Chez Boget - 06 98 66 62 31 -
lavieaucoeurdesoi.com

LES ECURIES DE GRANGE NEUVE :

Cours, stages et balades à cheval -
285 Imp. de Grange-Neuve -
06 89 79 65 04

LES JARDINS DU SALEVE :

Production bio - Vente en direct
sur les marchés - 444 Ch. de la Tour -
06 09 77 01 22 -
jardinsdusaleve@orange.fr

MORETTI JEREMY :

Carreleur - 87 Ch. du Sel - 04 50 94 52 10

MORETTI PIERRE :

Maçonnerie - 87 Ch. du Sel -
04 50 94 52 10

MT SANITAIRES :

Installations-Rénovations-Dépannages -
20 Ch. des Chavannes - 06 35 13 36 51

PRO TECH EXPERTISES :

Expert et diagnostic immobilier - 85 Ch.
de la Tour - 04 50 94 53 90 / 06 22 08 87 57

SOMANN 2 :

Dépannage en serrurerie, volets roulants,
portes de garage -
Maintenance ouvertures
715 Rte. de Menthonnex - 04 50 85 05 01

SUNWAY FRANCE :

Fabricant de montures de lunettes -
432 Rte. de la Muraz - 04 50 94 51 85

TROTTET LUDOVIC :

Prestataire de services -
110 Rte. du Biollay - 06 04 14 29 17

VACHOUX ESTHER :

élagage & distillerie - 19 Rte. du Biossy -
06 17 71 60 17

VACHOUX LOÏC :

Bûcheronnage - 19 Rte. du Biossy -
06 16 35 61 89

Page Détente



SUDOKU

			9	7		2		
								8
		9		6		7	5	
	6			1			9	
7	4	5		9		8	1	3
	8			3			7	
	2	8		4		1		
1								
		6		8	3			



TAKUZU

	1									
1			1	1				1	1	
			0	0		0		0		1
	1				1				1	1
			1	1		1		1	1	
1						0			1	
1			0	0				1		1
	1		0	0				1	1	
1						0				1
			1		1			0	1	
0		0						1		
	1		1		1	1			1	1

Règle : Remplissez avec des 0 et des 1. Il ne peut y avoir plus de deux 0 ou deux 1 consécutifs. Il y a le même nombre de 0 et de 1 sur chaque ligne et chaque colonne. Les lignes ou colonnes identiques sont interdites.



FONDUE DE POIREAUX AU CURRY

Pour 4 personnes

Ingrédients : 4 poireaux - 1 cas de curry - 2cas crème fraîche - 10 cl de vin blanc - Poivre - sel - beurre

Préparation :

1. Lavez et coupez les poireaux en rondelles.
2. Dans une sauteuse, faites revenir les poireaux avec le beurre pendant 10 minutes. Ajoutez le vin blanc puis laissez mijoter pendant 5 minutes de nouveau.
3. Lorsque les poireaux sont fondants, ajoutez le curry, la crème fraîche, le sel et le poivre.
4. Servez aussitôt

Cette fondue de poireaux est idéale pour accompagner les viandes blanches grillées mais aussi le poisson rôti.



SUDOKU

			2
		4	
	1		4
3			

Infos Pratiques

MAIRIE - 83 impasse de l'Église - 74930 ARBUSIGNY

Tél : **04 50 94 50 01** - Fax : **04 50 94 59 80** - Mail : mairie@arbusigny.fr -

Site internet : www.arbusigny.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : Mardi et jeudi 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 - Mercredi 8h30 à 11h30

1^{er} samedi du mois 9h00 à 12 h00 - Lundi et vendredi : Fermé

Un collecteur de piles usagées et un collecteur de bouchons sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

ECOLES

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Maternelle : Impasse de l'Église - Tél. : 04 50 94 56 74

Primaire : Route du Col du Parc - Tél. : 04 50 94 56 82

(Bureau direction) & 04 50 85 09 68

VIE QUOTIDIENNE



AGENCE POSTALE COMMUNALE

de PERS-JUSSY : Tél. : 04 50 94 41 60.

Lundi & mardi - Jeudi & Vendredi 8h30-12h

Samedi 9h-12h.

Dépôt lettres et colis avant 15h.

LA POSTE REIGNIER : Du lundi au vendredi :

8h30-12h & 14h-17h / Samedi : 8h30-12h



1496 route des Rocailles à REIGNIER-ESERY

Tél. : 04 50 43 46 14

Ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h & de 14h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCAS) :

Maison Cécile Boquet - REIGNIER -

Tél. : 04 50 43 46 14



PROXIMITI (transport à la demande) :

Tél. : 0 811 280 257



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE

BELLECOMBE (SRB) - 85 route de Serry

(ZA de Findrol) à FILLINGES

www.s-rb.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h

& Lundi-mercredi-jeudi de 13h30 à 17h30

Tél. : hors urgence : 04 50 95 71 63

Tél. Urgence eau potable : 06 83 74 42 06

eau-rocailles@srb.fr

Tél. Urgence assainissement : 06 77 04 19 50 -

assainissement-brellecombe@s-rb.fr

Application smartphone :



Tél. : 09 726 750 74 (dépannage)

et 09 693 218 11 (raccordement)

ADMR : 04 50 95 15 32

PÔLE MÉDICO SOCIAL (assistante sociale) :

391 Grande Rue à Reignier - Tél. : 04 50 33 23 47

PAROISSE SAINT JEAN XXIII : Tél. : 04 50 43 40 50

PRÉFECTURE D'ANNECY : Tél. : 04 50 33 60 00

www.haute-savoie.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE SAINT JULIEN EN

GENEVOIS : Tél : 04 50 35 13 13

SERVICE DES IMPOTS D'ANNEMASSE :

3 rue Marie Curie - 74100 ANNEMASSE - Tél. : 04 50 43 91 50



A SAVOIR

POINTS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF :

Route du plateau des Bornes (parking du chalet) - Route de Pers-Jussy (Marny dessous & parking du cimetière) - Route de Menthonnex (les Chavannes) - Route de la Muraz (chez Vachoux & devant le bistro) - chemin de c chez Grillet - Route de chez le Magnin (croix au Nauray)



NUISANCES SONORES :

Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h ainsi que le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

NUMEROS D'URGENCE

Pompier : 18 - Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Reignier : 04 50 95 75 11

Samu : 15 - Pharmacie de garde : 3237

CHAL Contamines : 04 50 82 20 00

Clinique Privée pays de Savoie : 04 50 83 43 43

Centre antipoison Lyon : 04 72 11 69 11

Allô enfance maltraitée : 119

Maltraitance des personnes âgées

et adultes handicapés : 04 50 46 80 91

Infos



SOLUTIONS DES JEUX

5	1	4	9	7	8	2	3	6
6	7	2	3	5	1	9	4	8
8	3	9	4	6	2	7	5	1
2	6	3	8	1	7	4	9	5
7	4	5	2	9	6	8	1	3
9	8	1	5	3	4	6	7	2
3	2	8	7	4	5	1	6	9
1	5	7	6	2	9	3	8	4
4	9	6	1	8	3	5	2	7

	1								
1			1	1			1	1	
			0	0		0	0		1
	1			1			1		1
			1	1		1	1		1
1						0			1
1			0	0			1		1
	1		0	0			1		1
1						0			1
			1		1		0		1
0		0					1		
	1		1		1	1		1	1

4	3	1	2
1	2	4	3
2	1	3	4
3	4	2	1

Mairie d'Arbusigny
83 impasse de l'église
74930 ARBUSIGNY

Courriel Mairie :
mairie@arbusigny.fr

Tél. : 04 50 94 50 01
Fax : 04 50 94 59 80

www.arbusigny.fr

Ouverture au public :
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Mercredi de 8h30 à 11h30
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.



sam
ON LE
Choisit
AVANT
de SORTIR

sam CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.

facebook.com/samleconducteurdesigne

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES